



**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. ROBERT-CLICHE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DES-ÉRABLES**

**Règlement no 224-17**

**Règlement modifiant le règlement numéro 196 – règlement sur les systèmes d’alarme anti-intrusion**

ATTENDU que le règlement 196 portant sur les systèmes d’alarme anti-intrusion est en vigueur;  
ATTENDU QU’un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 7 AOÛT 2017;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Christian Roy et unanimement résolu qu’il soit adopté le projet de règlement qui suit :

**ARTICLE 1 - TITRE DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Le présent projet porte le titre de « Règlement 224-17 modifiant le règlement 196 portant sur les systèmes d’alarme anti-intrusion ».

**ARTICLE 2 - PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci comme s’il était ici reproduit au long.

**ARTICLE 3 - PÉNALITÉS**

L’article 15 « PÉNALITÉS » se lira dorénavant comme suit :

« Tout déclenchement inutile, au sens de l’article 12 du présent règlement, d’un système d’alarme anti-intrusion est passible, en plus des frais, d’une amende de 50\$ pour un premier déclenchement, de 100\$ pour un deuxième déclenchement et de 200\$ pour tout déclenchement subséquent.

Toute infraction à une autre disposition du présent règlement est passible, en plus des frais, d’une amende de 300\$. »

---

Jeannot Roy, maire

---

Marie-Josée Mathieu, secrétaire-trésorière

Avis de motion le 7 août 2017  
Adoption du projet de règlement le 7 août 2017  
Adoption le 5 septembre 2017  
Publication le 19 septembre 2017